

Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA**, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4200002	13005166	20040691 20040772 20041437 20042724 20043822 20044053 20045964 20047637 20048445 20049639 20050349 20051540 20051971 20055485 20061909 20064366	Veste de travail orange

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200551	230	100% coton

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,
EN ISO 11612:2015 - des vêtements de protection contre la chaleur et les flammes (l'étage de puissance A1, B1, C1, E2);
IEC 61482-2:2018 APC 1 (4kA) - des vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° ZH625 160470, valable jusqu'au 12.11.2024,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

ALBIRO SA

Sumiswald, le 02.05.23



Lukas Loosli
Direction



Karin Spahr
Technicien du vêtement